



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE
de
POUANT

2 Place Jean Catin 86200 POUANT
Tel. 05 49 22 50 67 - Email contact@pouant.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **JEUDI 29 OCTOBRE 2026 - 19h30**

Votre présence est requise à 19h00 pour une photo de l'équipe municipale.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À POUANT, le 16 octobre 2026

Le Maire,
Mr PROUST Jacques



ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2026 ;
- Décisions du Maire ;
- 1. Délibération relative à l'approbation des modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à la suite de l'avis du Comité social territorial du 22 septembre 2026 ;
- 2. Délibération relative au renouvellement de la Convention Unique d'Adhésion aux missions complémentaires du Centre de Gestion de la Vienne ;
- 3. Délibération relative à l'acquisition d'équipement extérieur ;
- 4. Ajout d'une conseillère à la commission communale « Fêtes, Sports et Animations » ;
- 5. Information sur les incivilités répétitives sur la salle polyvalente ;
- 6. Mise à disposition de la salle associative à Mme Laurine DORAN pour la pratique du yoga ;
- 7. Cérémonie du 11 novembre ;
- 8. Organisation des fêtes de fin d'année : pose des illuminations, colis, marché de Noël et information de la prochaine date de la réunion des associations.
- Questions diverses

POUVOIR (1)

Je soussigné(e),	Donne pouvoir à (2)
- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal, séance du	à heures (3)
- de prendre part à toutes les délibérations	
- d'émettre tous votes et signer tous documents.	
Fait à	, Le
	Signature. (4)

(1) A n'utiliser qu'en cas d'empêchement majeur. (2) Nom, prénom, adresse du mandataire. (3) Le présent pouvoir conservant une validité de trois reports maximums dans le cas où la présente réunion serait reportée pour quelle que cause que ce soit. (4) **Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».**